

# Réunion de conseil du 13 février 2025 à 20h00

## Salle du Conseil

**Présents :** AUDOUX François, BARREAU Eliane, BRISEPIERRE Jérôme, CHEVAIS Claudine, DEGORCE Carine, DEVERGE Christian, NAILANI Ambdilhadi, NIORT Jacques, STEPHENS Angela.

**Excusé :** FOUSSIER François, HUVELIN Damien, REMAUD Emmanuel

**Désignation de la secrétaire de séance :** Eliane BARREAU

- **Ordre du jour complémentaire**

- Choix du feu d'artifice
- Convention de fourrière
- Mise à jour de la commission municipale jumelage et de la commission municipale plan d'eau

*Le compte-rendu du conseil municipal du 30 janvier 2025 est validé à l'unanimité*

- **D2025/026 - Participation citoyenne**

L'Adjudant chef BUHLMANN, chef de la Brigade de Gendarmerie de Gençay, présente le dispositif de « Participation citoyenne » au conseil municipal.

Un partenariat gendarmerie-commune a déjà été mis en place avec Gençay, La Ferrière, Saint Maurice.

Les citoyens référents sont choisis sur la base du volontariat.

L'objectif de ce dispositif est de rassurer la population, dissuader les délinquants potentiels, d'améliorer la réactivité des forces de l'ordre

Après cette présentation et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de rentrer dans la démarche « participation citoyenne » et de signer la convention tripartite : gendarmerie nationale – Préfet - Commune.

Pour : 9      Contre : 0      Abstention(s) : 0

- **D2025/013 – CPA Lathus partenariat**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention de partenariat avec le CPA Lathus .

Devenir partenaire du CPA permet notamment aux habitants de la Commune de bénéficier du tarif « Partenaires du département de la Vienne » sur les camps d'été du CPA Lathus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le CPA Lathus à l'unanimité

Pour : 9      Contre : 0      Abstention(s) : 0

**D2025/014 - Approbation du bail emphytéotique WPD**

Claudine CHEVAIS et Jacques NIORT, potentiellement intéressés, quittent la salle du conseil municipal et ne prennent pas part au vote.

**OBJET : Projet de centrale photovoltaïque sur le territoire de la Commune de CHÂTEAU GARNIER**

Considérant que la Commune de Château Garnier est propriétaire de parcelles de terrain situées à Château Garnier

Section	N° de parcelle	Surface		
		ha	a	ca
AD	19	0	90	20
AD	18	0	38	73
AD	16	0	18	83
AD	15	0	51	09
AD	14	0	18	91
AD	17	0	87	28
AD	20	0	47	34
AD	42	10	82	0
AD	23	6	99	0
AD	9	2	01	0
AD	10	0	87	06
AD	45	6	81	0
AD	12	4	50	0
AD	13	2	18	0
<b>TOTAL</b>		<b>37</b>	<b>70</b>	<b>44</b>

Considérant que la Commune projette de donner à bail emphytéotique une surface d'environ **37 ha 70 a 44 ca** les terrains susmentionnés en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Château Garnier

Considérant que ledit bail doit être consenti au profit de la société WPD Solar pour une durée de **6 ans**, prorogable de **4 fois 1 an** et moyennant un loyer annuel de **8 000.00 euros**.

Considérant que toutes servitudes nécessaires à la réalisation et l'exploitation de la centrale photovoltaïque seront consenties au profit de la société wpd solar, en particulier des servitudes de passage et de passage de câbles sur les chemins ruraux.

Considérant que la Commune prévoit ainsi d'apporter son soutien à la société WPD Solar pour le développement de son projet et s'engage à promettre à bail au profit de ladite société les parcelles précédemment citées

### **DÉCISION :**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, et en particulier ses articles L. 451-1 à L. 451-13,

Vu la promesse de de bail emphytéotique annexé à la présente délibération,

Après la présentation du projet par la société WPD solar à l'ensemble des Conseillers Municipaux, Monsieur François AUDOUX, Maire de la commune, demande au Conseil municipal de se prononcer.

Ont voté pour : 6

Ont voté contre : 1

Se sont abstenus : 0

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire :

- Autorise la Commune à promettre à bail emphytéotique une surface d'environ **37 ha 70 a 44 ca** à prendre sur les parcelles cadastrées section **AD** numéros **19, 18, 16, 15, 14, 17, 20, 42, 23, 9, 10, 45, 12 et 13**, en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque d'une puissance indicative comprise entre **15 et 30 MWc**. Toutes servitudes nécessaires à la réalisation et l'exploitation de la centrale photovoltaïque seront consenties au profit de la société WPD ;
- Autorise le Maire, à signer la promesse de bail emphytéotique, dont le projet est annexé à la présente délibération, au nom de la commune, à réitérer le bail emphytéotique portant sur les biens ci-dessus désignés et à signer tout acte administratif ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;

- **D2025/015 - Demandes de subventions**

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions qu'il a reçu de diverses associations :

- Club pugilistique civraisien
- US Civray Basketball
- Secours Catholique

Après en avoir délibéré et au vu des restrictions budgétaires, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas attribuer de subvention cette année à ces 3 associations.

Pour : 9      Contre :      0      Abstention(s) : 0

- **Les Crins du Sourire**

Monsieur le Maire présente l'association « Les Crins du Sourire » qui est une association à but non lucratif qui œuvre pour l'inclusion des personnes âgées, en situation de handicap, en difficultés sociales et des personnes confrontées à la maladie dans le milieu de l'équitation. Sa mission est de rendre accessible l'équitation pour tous.

Il propose au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle de 200€00 à cette association au titre de l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

Pour : 9      Contre : 0      Abstention(s) : 0

- **D2025/016 – Adhésion Fredon**

Monsieur le Maire propose d'adhérer à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne qui est membre du 1<sup>er</sup> réseau français de surveillance biologique du territoire contre les organismes nuisibles et des dangers sanitaires. Par cette adhésion, nous participons au réseau sanitaire du végétal aux fins de préservation des enjeux économiques, du patrimoine naturel et de la santé humaine. Cette adhésion permet d'être informé par des spécialistes en maladies des plantes pour l'épidémiosurveillance sur notre territoire. Elle permettra aussi d'accéder à des prestations et des conseils. Ainsi qu'à un tarif préférentiel notamment pour la destruction des nids de frelons

Adhésion : 85€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer à la fédération.

Pour : 9      Contre : 0      Abstention(s) : 0

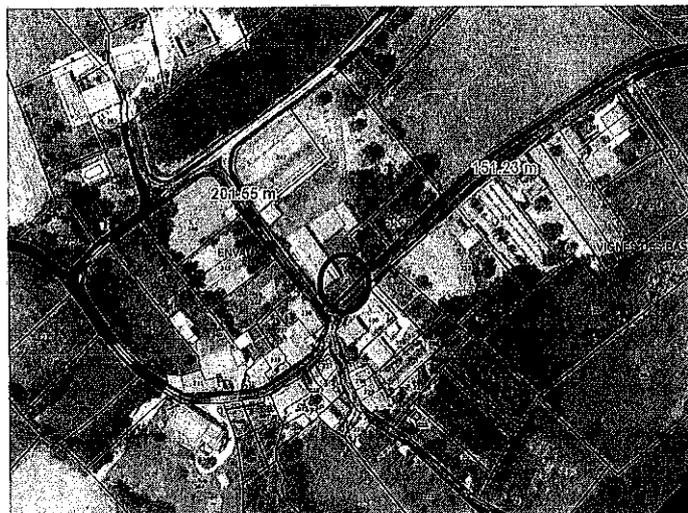
- **D2025/017 – Vente consorts GAUTHIER**

***Cette délibération vient préciser la D2024/108 - Achat terrain Gauthier à Envaux pour réserve incendie (parcelle BN234)***

***Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il aurait fallu préciser que Maître POIRIER-AROUL est le notaire désigné pour cette transaction.***

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir une réserve incendie pour le village d'Envaux et de Chez Bois.

La parcelle BN234 d'une surface de 250 m<sup>2</sup> environ appartenant aux consorts Gauthier présente une situation idéale pour protéger l'ensemble des 2 villages et il serait pertinent de s'en porter acquéreur. Cette parcelle est proposée à 500 €, frais notariés en sus.



La vessie pour la réserve incendie sera commandée en même temps que celles de la Gadelière, La Courteille et du Grand Brizzard et posée ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cet achat à l'unanimité et invite Monsieur le Maire à signer les actes auprès de Maître POIRIER-AROUL.

Pour : 9      Contre : 0      Abstention(s) : 0

• **D2025/018 – Plantation des haies Enertrag**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la société Enertrag propose de replanter 500 mètres linéaires de haies sur la Commune.

Le bureau d'études est Emberiza situé à Jaunay Marigny, celui-ci prendra contact avec nous prochainement.

Le conseil municipal valide cette proposition et charge le Maire de localiser les lieux de plantations.

Pour : 9      Contre : 0      Abstention(s) : 0

• **D2025/019 – Aménagement des abords du parking de l'Ancienne Poste**

Monsieur le Maire présente un devis de Arlaud Iribarren pour l'aménagement des abords du parking de l'Ancienne Poste.

Ce devis est d'un montant de 4700€00 HT soit 5 640€00 TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ce devis à l'unanimité.

Pour : 9      Contre : 0      Abstention(s) : 0

• **Bilan sur la Gestion des Ressources humaines**

- Fin de CDD Cécile ROGEON le 31/03/2025. Il ne sera pas renouvelé
- Suppression du poste occupé  
Délai de prévenance 1 mois
- Fin de PEC Elodie BOUCHET le 03/03/2025 : PEC non renouvelable
- Création d'un poste d'adjoint technique à 30/35èmes annualisés à partir du 1<sup>er</sup> avril pour une durée de 2 ans renouvelables
- Renouvellement des contrats d'Ophélie :
  - o 24/35<sup>ème</sup> adjt adm
  - o 11/35<sup>ème</sup> adjt tk

(Contrat de 3 ans au 1<sup>er</sup> sept 2022 donc renouvellement au 1<sup>er</sup> sept 2025)

• **D2025/020 - Suppression de poste**

Considérant la nécessité de supprimer un emploi **d'Adjoint technique territorial** à temps non complet, à raison de 32/35èmes annualisés, en raison de la fin du contrat à durée déterminée de Mme ROGEON Cécile

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

La suppression à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 d'un emploi au grade d'Adjoint technique territorial à temps non complet.

Pour : 9      Contre : 0      Abstention(s) : 0

- **D2025/021 - Création d'un poste d'adjoint technique à 30/35<sup>ème</sup> annualisés**

Considérant les nécessités de service et le bon fonctionnement de la collectivité, il apparaît nécessaire de créer un poste d'adjoint technique contractuel à temps non annualisé à 30/35<sup>ème</sup>.

L'agent recruté assurera la restauration scolaire, la garderie et l'entretien des locaux.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette création de poste à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 et autorise Monsieur le Maire à effectuer la déclaration de création de poste et à signer le contrat de travail de l'agent qui sera recruté.

Pour : 9      Contre :      0      Abstention(s) : 0

- **D2025/022 – Tableau des effectifs au 01/04/2025**

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, le tableau des effectifs sera modifié comme suit :

Catégorie C	Adjoint Administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1TC
Catégorie C	Adjoint administratif	1 TNC
	<b>Total filière administrative</b>	<b>2</b>
Catégorie C	Adjoint technique	2 TNC
Catégorie C	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2TC + 1 TNC
	<b>Total filière technique</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>7</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce nouveau tableau des effectifs.

Pour : 9      Contre :      0      Abstention(s) : 0

- **D2025/023 - Feu d'artifice du 14 juillet 2025**

Monsieur le Maire présente un devis pour le feu d'artifice du 14 juillet 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis Ruggieri pour un montant de 2700€00 à l'unanimité.

Pour : 9      Contre :      0      Abstention(s) : 0

- **D2025/024 - Convention de fourrière canine**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de convention de fourrière canine avec Animal'OR et propose au conseil municipal de signer cette convention.

Le coût de de cette convention est de 1€50 par an et par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Pour : 9      Contre : 0      Abstention(s) : 0

- **D2025/0025 - Mise à jour des commissions :**

- **Mise à jour de la commission jumelage**

• TITULAIRES	HORS CONSEIL
AUDOUX François BARREAU Eliane DEVERGE Christian CHEVAIS Claudine HUVELIN Damien STEPHENS Angela	

- **Mise à jour de la commission sports, loisirs, plan d'eau, associations :**

TITULAIRES	HORS CONSEIL
AUDOUX François NIIORT Jacques NAILANI Ambdilhadi CHEVAIS Claudine BARREAU Eliane DEVERGE Christian HUVELIN Damien	

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

- **Préparation du budget**

- Activ 3 : flécher le clocher et le trottoir d'accès à la MAC et les projets d'algécos du Plan d'eau.

- **Questions diverses :**

- Menace de fermeture d'une classe.
- Location 5 Place de l'Ancien Hôtel des Voyageurs
- Comité de Jumelage : Voyage en Allemagne
- Comité du Plan d'Eau ; représentants du CM
- Date du prochain CM : jeudi 6 mars 2025 à 20h00

La Secrétaire de séance,  
Eliane BARREAU



Le Maire,  
François AUDOUX